



Paiement de la taxe foncière habitation

Par **capluc**, le **26/10/2008** à **22:26**

Cas de séparation sous le régime de la communauté.

Durant instruction a divorce non encore prononcé comment doit-on faire pour que le conjoint régle la taxe d'habitation commune en part egale auprès des services fiscaux?

Sachant que l'habitation n'est pas occupée est n'est pas encore a la vente.

et que le conjoint ne veux pas payer.

Merci d'avance de me renseigner.

Par **Thierry Nicolaidès**, le **07/11/2008** à **10:21**

voyez avec l'avocat chargé du divorce

pour l'administration il y a solidarité entre les époux pour le paiement

cordialement